



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2026

Le Conseil municipal s'est réuni le 01 juin 2026 à 19h30 à la mairie, en présence de 18 membres, 1 absent excusé ayant donné pouvoir.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Pascal CLERC est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 27 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le choix de la commission « appel d'offres » et retient à 19 voix « pour » la proposition de l'entreprise Eurovia Bourgogne de Chalon-sur-Saône d'un montant de 167 873,04 € TTC pour « l'aménagement de la place de la Mairie ». Autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché d'appel d'offres.

- **REPORTE** la vente de la parcelle communale A1287. Le conseil municipal sursoit à cette demande. M. le Maire va rencontrer M. Girardet pour recevoir les motivations de l'acquisition.

- **DRESSE** une liste de 8 noms pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales à la suite du renouvellement de conseil municipal en mars dernier.

- **DRESSE** une liste de 3 noms pour le renouvellement des Jury d'assises 2027, conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

- **VALIDE** la redevance 2026 pour l'occupation du domaine public (RODP) due par les opérateurs de télécommunications (ORANGE) pour un montant de 4 067,32 €.

- **VALIDE** la redevance 2026 pour l'occupation du domaine public (RODP gaz) due pour les réseaux gaziers pour un montant de 802 €.

- **REPORTE** la question du RIFSEEP Attaché, en attendant la validation au CST du CDG.

- **MODIFIE** la délégation consentie au Maire par le conseil municipal sur le 2ème alinéa, suite au retour des services de légalité, il convient d'apporter quelques précisions : 2°) fixe dans la limite de 1€/m², les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant d'utilisation de procédures dématérialisées.

- **MODIFIE** la désignation des délégués du SIVOM du Louhannais, les statuts de ce syndicat ne prévoient pas de suppléants. Sont nommées comme déléguées titulaires : Mmes Sandra BEY et Karen D'ALASCIO.

- **MODIFIE** l'article 15 du règlement de la salle des Fêtes pour intégrer la location du lave-vaisselle et du four électrique, sur demande des locataires une clef sera fournie pour permettre l'utilisation des deux appareils.

- Date de la prochaine réunion de conseil : lundi 07 juillet 2026 à 19H30.

SÉANCE LEVÉE à 22H20

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 05 juin 2026 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,

Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,

Pascal CLERC

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.